

# ÉCHO SEESOC

Site Web : [www.seesocq.org](http://www.seesocq.org)

VOLUME 30 NUMÉRO 2

FÉVRIER 2011

Pour joindre le SEESOCQ

**Secrétariat**  
Myriam Lévesque,  
[secretaire@seesocq.org](mailto:secretaire@seesocq.org)

**Notre conseiller syndical**  
Jean-Pierre Marier  
[jean-pierre.marier@usherbrooke.ca](mailto:jean-pierre.marier@usherbrooke.ca)  
Téléphone: 1-819-349-6002

## Notre plate-forme SEESOCQ

En tant que travailleuses et travailleurs, nous avons le droit à la syndicalisation, à la libre association et à la libre négociation.

Nous avons choisi de nous syndiquer pour traiter d'égal à égal avec l'employeur et promouvoir nos intérêts particuliers.

Nous avons décidé de nous intégrer au mouvement syndical en faisant nôtres ses revendications et ses objectifs.

Notre syndicalisme en est un de classe et de combat, par lequel nous voulons être des militantes et militants véritablement engagés dans le syndicalisme, avec pour objectif, la promotion et la défense des intérêts des travailleuses et travailleurs pour une société juste et égalitaire.

L'objectif de nos employeurs n'étant pas la recherche du profit, nous devons dénoncer tout comportement de leur part assimilable au mode d'organisation des entreprises capitalistes. Par la dénonciation des attitudes contraires à l'idéologie syndicale et par le rappel constant de la nécessaire conformité aux idéaux syndicaux, nous constituons un instrument privilégié d'autocritique et contribuons ainsi à l'avancement du mouvement syndical.

En tant qu'employées et employés syndiqués, nous assumons un rôle nécessaire et complémentaire à celui des militantes et militants, bénévoles élus ou autres.

En conséquence, nous revendiquons :

- Le droit de nous impliquer dans les débats et les prises de décisions;
- L'organisation et la responsabilité collectives du travail.

Le SEESOCQ est convaincu de la nécessité d'un syndicat fort et combatif. La réalité sociale, économique et politique exige encore plus de vigilance que jamais afin que nos conditions de travail soient maintenues et améliorées.

## Un petit rappel, mais combien important pour quelques membres

Quand une convention collective comporte une échelle de salaire qui accorde un échelon pour chaque année d'expérience acquise, le salaire versé doit correspondre à celui prévu pour l'échelon immédiatement supérieur au nombre d'années d'expérience reconnues. Exemple, quatre années d'expérience justifie le salaire de l'échelon cinq. Alors, vérifiez votre classement et votre convention.

## Nouvelle pétition d'appui aux personnes en lock-out du Journal de Montréal

En effet, depuis le 14 décembre et jusqu'au 14 mars 2011, il est possible de signer une **nouvelle** pétition parrainée par un député de l'Assemblée nationale.

Cette pétition dénonce la mauvaise foi de l'employeur et demande au gouvernement de modifier les dispositions anti-briseurs de grèves du Code du Travail.

Malgré le lock-out, le Journal de Montréal est quotidiennement publié. Le lock-out dure depuis plus de 23 mois.

Quelque 30 000 personnes ont signé la première pétition en circulation.

Nous vous invitons à signer cette pétition de l'Assemblée nationale que vous retrouverez sur le lien suivant:

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1287/index.html>



## JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Chaque année, le 8 mars, c'est le moment d'afficher sur la place publique :

- *la lutte contre la discrimination ;*
- *les revendications sociales et économiques ;*
- *les conditions de travail des femmes.*

Depuis la création de la Journée internationale des femmes, l'objectif est demeuré le même : l'obtention par les femmes de leurs droits légitimes.

Ce sont principalement les groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires qui contribuent à faire de cette journée un événement annuel au Québec, comme partout à travers le monde.

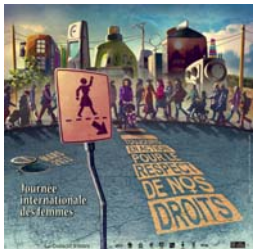


Illustration: Geneviève Guénette Infographie: Michèle Lapointe  
Production: Huguette Latulippe/Promotion inc.

**La prochaine rencontre du Conseil des déléguées et délégués se tiendra les 13 et 14 mai 2011 à St-Jean sur Richelieu**

« Si je n'y arrive pas, ce ne sera pas parce que je n'étais pas assez motivé. Ce sera uniquement parce que ce n'était pas faisable.. »

## Nouveaux membres Carte d'adhésion syndicale

N'oubliez pas d'utiliser la nouvelle carte pour les nouveaux membres, veuillez utiliser celle-ci et non les formulaires annexés dans vos conventions collectives. Si vous désirez avoir des copies supplémentaires, veuillez en faire demande à [information@seesocq.org](mailto:information@seesocq.org).

## Préparation à la retraite

La politique de remboursement des dépenses du SEESOCQ donne un montant de 40 \$ pour les départs à la retraite. Il est toutefois possible de recevoir ce montant avant votre départ pour couvrir les frais d'inscription d'une session de préparation à la retraite.

## Qu'est-ce qu'un salarié au sens du Code ?

Un salarié est une personne qui travaille sous la direction et le contrôle d'un employeur en échange d'une rémunération. Cette rémunération peut prendre diverses formes ou modalités, que ce soit à *la commission*, **au rendement**, **à l'heure**, **à la semaine**, **au mois** ou **à l'année**.